



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles

Sixième session

Montréal, 14 septembre 2010

Rapport du Dialogue de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale

Introduction

1. Le Dialogue de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale s'est tenu le 14 septembre 2010 à Montréal (Canada).
2. Ont assisté à la session 60 participants représentant les 22 États membres de la CEE suivants: Allemagne, Arménie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants du Japon et de l'Afrique du Sud ont participé à la session en application de l'article 11 du Règlement intérieur de la Commission.
4. Des représentants de la Commission européenne étaient également présents.
5. La session a été présidée par M. Branko Terzic (États-Unis d'Amérique).

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture des travaux et introduction

6. Un membre du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à Genève (Suisse) a ouvert la manifestation à la place du Secrétaire exécutif de la CEE en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en particulier à ceux originaires de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale. Il s'est vivement félicité de la participation de grands organismes de réglementation internationaux, de hauts dirigeants et cadres supérieurs de certaines des plus grandes compagnies électriques mondiales et

d'institutions financières réputées. Il a brièvement décrit les buts visés par la réunion avant de présenter les animateurs de la 1^{re} séance: un représentant des États-Unis d'Amérique, un haut dirigeant d'American Electric Power et un haut représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/ENERGY/GE.5/2010/3) a été adopté.

Point 3 de l'ordre du jour

Promouvoir l'investissement dans les technologies modernes liées aux combustibles fossiles en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser un développement durable dans les pays en transition et dans les pays émergents à économie de marché

8. Le Dialogue s'est divisé en quatre séances:

1^{re} séance: Situation actuelle et perspectives en matière de production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale

9. La 1^{re} séance a été animée par le haut dirigeant d'American Electric Power et un haut fonctionnaire de la BERD. Les participants ont axé leur intervention sur la situation actuelle de l'industrie électrique dans leurs pays respectifs, les principaux intervenants, la combinaison de combustibles à utiliser, l'état des centrales électriques en service, les besoins futurs et la possibilité de relier les marchés au moyen d'interconnexions. Les représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la République tchèque, de la Pologne, de la Serbie et de l'Estonie ont fait des exposés sur leur pays.

10. Le haut fonctionnaire de la BERD a commencé par donner un aperçu de l'investissement dans la production d'électricité en Europe et dans la région en général. Le manque d'investissements à long terme, en particulier dans la production d'électricité, avait rendu obsolètes les infrastructures et les technologies en usage dans le secteur. La crise économique récente avait encore ralenti et retardé l'investissement. Toutefois, l'intervenant a estimé que lorsque les pays se remettraient de la crise économique et que l'investissement reprendrait, celui-ci se concentrerait dans de bons projets de production électrique viables à long terme et de nature à améliorer la situation générale du secteur énergétique.

11. Le haut dirigeant d'American Electric Power a rappelé aux participants le rôle important que jouaient les compagnies électriques mondiales pour ce qui était de réduire l'empreinte carbone sur la planète en répondant aux besoins de leurs clients dans un meilleur respect de l'environnement. Les défis étaient imposants pour les pays dont les installations exigeaient une mise à niveau des infrastructures et des technologies, mais ce n'était que collectivement que l'on pourrait résoudre les problèmes mondiaux en matière de sécurité, de développement et de changements climatiques. Dans ce contexte, la continuité était essentielle pour une bonne réglementation du marché de l'électricité à même d'offrir le degré de sécurité voulu aux investisseurs potentiels. L'intervenant a également souligné le rôle de l'organisation e8 dans la promotion du développement durable par le biais de partenariats dans le monde.

12. Le Ministre de l'économie de l'ex-République yougoslave de Macédoine a présenté la situation économique et, en parallèle, la situation énergétique de son pays. Le pays connaissait une rapide croissance économique et la demande énergétique augmentait actuellement de 2,6 % environ par an. Il rencontrait des difficultés s'agissant de diversifier l'offre énergétique et d'optimiser l'utilisation des interconnexions. La politique énergétique s'attacherait à favoriser l'efficacité énergétique (21 %) et l'exploitation des sources renouvelables (20 % de l'approvisionnement d'ici à 2020) compte tenu de l'objectif de réduction de 3 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait pour cela investir à hauteur de 4,2 milliards d'euros dont 500 millions seraient alloués aux programmes d'efficacité énergétique qui, en retour, dégageraient des économies de l'ordre de 1,2 milliard d'euros. L'intervenant a dit que 30 % des besoins en électricité du pays étaient couverts par les importations. Le restant de l'approvisionnement était assuré par les ressources hydroélectriques (25 %) et les sources thermiques. Pour attirer des capitaux à même de s'investir dans la production d'électricité, l'intervenant a souligné l'importance qu'il y avait à prévoir un cadre réglementaire prévisible et transparent.

13. Le Directeur général du Ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque, qui remplaçait le Vice-Ministre, a exposé brièvement la situation actuelle et les perspectives pour le marché de l'électricité en Europe centrale et orientale, en abordant les questions relatives aux conditions de bon fonctionnement du marché de l'électricité, à l'importance d'un approfondissement du marché, à l'adoption de règles transparentes et à la facilitation de l'intégration régionale. Il a expliqué en quoi consistaient les ventes d'électricité à vingt-quatre heures entre la République tchèque et la Slovaquie, dont les marchés avaient été intégrés suivant un protocole signé entre les deux pays. Le représentant tchèque a précisé que de nouvelles centrales électriques au gaz naturel et centrales nucléaires seraient nécessaires à l'avenir. Il prévoyait que de nouveaux investissements seraient effectués par appariement, le volume des échanges et le prix marginal donnant le signal de nouveaux investissements. L'essor du marché régional à vingt-quatre heures serait favorisé par la mise en place de l'initiative PCR (pour Price Coupling of Regions – couplage des marchés interrégionaux par les prix) en cours d'élaboration.

14. La Sous-Secrétaire d'État et Ministre de l'économie de la Pologne a indiqué que son pays enregistrait actuellement une croissance économique rapide (d'environ 3,5 % pendant le deuxième trimestre de 2010) et que la politique énergétique s'attacherait à assurer la sécurité de l'approvisionnement qui reposait principalement sur la production nationale, la diversification de l'offre et le développement des capacités et des infrastructures. Le secteur électrique polonais était fortement tributaire de la production de charbon et la politique énergétique visait la sécurité à long terme en se fixant des objectifs de prix raisonnables, en réduisant les GES et en augmentant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Environ 95 % de l'énergie produite provenait de la houille et du lignite. La politique visait à restructurer la palette de combustibles en explorant les possibilités offertes par le nucléaire et en privilégiant les centrales à charbon plus rentables, tout en appuyant les mécanismes de production efficace de biomasse et en militant pour les énergies renouvelables. D'ici à 2020, le bouquet énergétique retenu devrait se composer à 15 % d'énergies renouvelables et à 10 % de biocarburants. L'intervenante a également indiqué qu'au total 56 milliards d'euros seraient nécessaires pendant la période 2011-2030 pour moderniser les sources d'électricité, 11 millions devant être investis dans le réseau de transport. Pour réaliser ce plan d'investissement ambitieux, la Pologne aurait besoin de la collaboration de la communauté internationale pour financer une bonne partie des infrastructures énergétiques et électriques.

15. Le Secrétaire d'État et Vice-Ministre serbe des mines et de l'énergie a présenté les besoins en investissement du secteur énergétique de son pays. Il a évoqué les problèmes relatifs à l'extension du réseau de transport d'électricité et des interconnexions avec les pays voisins en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement dans le pays. Il a passé en

revue les nombreux projets concernant le transport électrique menés sous l'égide de la compagnie nationale de transport d'électricité, Elektromreza Srbije (EMS), et le projet de création d'une deuxième grande société d'État, Elektroprivreda Srbije (EPS). La capacité installée d'EPS était de 8 359 MW dont les deux tiers provenaient de sources thermiques et le tiers restant de ressources hydroélectriques. Le représentant serbe a dit que les activités d'investissement existantes visaient à moderniser les centrales hydroélectriques, à rénover le réseau de transport et de distribution et à encourager les consommateurs à ne pas gaspiller l'énergie. Les futurs investissements (à l'horizon 2015) mettraient l'accent sur l'utilisation de technologies plus efficaces et le remplacement de l'équipement de production vieillissant tout en respectant les normes environnementales et en veillant à ce que l'offre réponde à la demande qui devait progresser de 1 % par an. Le plan d'investissement jusqu'en 2015 était de l'ordre de 9 milliards d'euros et des partenariats stratégiques seraient envisagés en vue de sa réalisation. Comme source de combustible utilisé pour la production d'électricité, l'industrie houillère serait jugée prioritaire, le charbon étant une ressource énergétique primaire en Serbie. La Serbie avait aussi du potentiel dans le domaine éolien. L'administration publique avait adopté un tarif de rachat pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables afin de promouvoir l'investissement dans ce domaine.

16. Un cadre supérieur d'Eesti Energia (Estonie) a dit que le secteur électrique de son pays était très interconnecté avec d'autres pays et possédait une capacité d'interconnexion voisine de 1 600 MW. Les interconnexions ne se limitaient pas aux pays de l'Union européenne (UE) mais s'étendaient aussi à des pays non membres de l'UE. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'intégrer le marché, les pays participants se trouvant à différents stades de développement du marché de l'électricité. Il a aussi souligné l'importance qu'il y avait à accroître les actifs de production d'électricité sur des marchés concurrentiels et à trouver des sites adaptés à la production électrique au vu des contraintes en matière de transport. À titre d'exemple, il a dit que la première tranche du plan d'action du Conseil de l'interconnexion pour l'Europe du Sud-Est (Balkans) s'était achevée en avril 2010 et que le projet entrait dans sa deuxième phase portant sur le développement de nouvelles interconnexions entre l'Europe du Sud-Est et les pays européens. Le représentant estonien a conclu son intervention en soulignant l'importance de la mise en place d'une politique commune pour les interconnexions extérieures à l'UE, qui permettrait de réaliser de nouveaux investissements énergétiques dans les technologies sans CO₂ dans la région, d'optimiser l'interconnexion avec des régions optant pour des approches concurrentielles, d'étendre au maximum le marché de l'électricité, d'intégrer davantage les marchés au jour le jour et de supprimer les obstacles auxquels se heurtaient certains pays et, enfin, de revoir les cadres d'orientation en vigueur pour promouvoir véritablement la production d'électricité sans émission de CO₂.

17. Un cadre supérieur de KEGOC (Kazakhstan) a présenté la situation du secteur électrique dans son pays. Il a dit que le Kazakhstan avait libéralisé son marché et privatisé toutes les centrales électriques. Une vingtaine de compagnies de distribution coexistaient, privatisées pour la plupart. Un exploitant avait été créé pour ce marché dont tous les segments avaient été déréglementés (marché de gros, de détail et au jour le jour). La demande énergétique était inférieure à l'offre au Kazakhstan de sorte que le prix de l'électricité était faible. Pour redynamiser le secteur, le pays aurait besoin d'investir dans le réseau national un milliard de dollars des États-Unis environ. Une nouvelle ligne de transport du Sud au Nord serait construite par le biais d'un PPP avec la BERD, la Banque mondiale et une banque régionale de développement. L'intervenant a conclu en disant que son pays rencontrait les mêmes difficultés que les Européens et qu'il faudrait investir dans les infrastructures.

18. Le représentant de la BERD a remercié les intervenants pour les indications précieuses qu'ils avaient données sur leurs pays respectifs et a invité les participants à poser des questions.

19. Un journaliste assistant à la séance a posé une question concernant la dépendance du Kazakhstan vis-à-vis du charbon bien que le pays possède du gaz naturel en abondance. Le représentant kazakh a répondu que d'immenses réserves de charbon étaient disponibles et que leur coût de production relativement bas (10 dollars la tonne), auquel venait s'ajouter le faible coût de l'électricité produite à partir de charbon, faisaient que ce combustible était meilleur marché pour la production électrique que le gaz naturel.

20. Le haut dirigeant d'American Electric Power a conclu le débat de la 1^{re} séance en prenant acte des nombreux défis que le secteur électrique devait relever dans le monde pour ce qui était d'assurer un approvisionnement suffisant, de remédier aux goulets d'étranglement régionaux et de venir à bout des disparités existant entre les réseaux électriques nationaux.

2^e séance: Perspectives concernant les cadres politiques et réglementaires qui favorisent l'investissement dans des projets de production d'énergie

21. La 2^e séance a été animée par un membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque nationale de Pologne et par le Président du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité de la CEE. La séance a permis d'examiner les questions relatives au cadre d'investissement pour la production d'électricité, aux éléments éventuels à incorporer dans un cadre réglementaire de référence, aux prix des combustibles et de l'énergie finale, aux marchés des énergies nouvelles, à la politique de la concurrence et à la politique déterminant la structure du capital social. D'autres questions ont été examinées, comme la réglementation de la production d'électricité et les possibilités d'investissement dans la production électrique à partir des combustibles fossiles, le taux de rentabilité et diverses incitations à l'investissement, y compris les incitations fiscales. Des représentants de compagnies et d'organismes de réglementation comme ESKOM, la National Association of Regulatory Utility Commissions (NARUC), les European Energy Regulators, AEP, EDF, l'Edison Electric Institute (EEI), BC Hydro et la Tokyo Electric Power Company (TEPCO) ont fait part de leurs vues et de leur expérience concernant le cadre réglementaire souhaitable.

22. La représentante polonaise a animé les débats de la séance. Elle a présenté son point de vue sur les cadres politiques et réglementaires qui favorisaient l'investissement dans des projets de production électrique. Elle a fait observer que compte tenu du volume considérable d'investissements nécessaires dans le secteur électrique des pays en transition (plus de 100 milliards d'euros pour les décennies suivantes), le cadre réglementaire devrait être à même d'attirer des niveaux d'investissement aussi élevés. Pour ce qui était du marché polonais, les besoins en investissements se monteraient à plusieurs milliards d'euros par an jusqu'en 2030. L'intervenante a dit que dans la mesure où la Pologne était membre de l'UE, elle devait adopter des lois sur l'énergie compatibles avec celles de l'Union européenne. Tout en soulignant l'importance de la création d'un marché commun de l'énergie pour toutes les régions de l'UE, elle a souligné que seul un cadre institutionnel adapté et unifié permettrait de le faire.

23. Alors même que s'opérait une déréglementation partielle des marchés de l'électricité, la représentante polonaise a estimé que la structure actuelle du côté de l'offre faisait obstacle à la formation d'un marché commun de l'UE. Elle a dit par ailleurs qu'il revenait à l'État de superviser les opérations, assurant ainsi la stabilité du régime réglementaire. Pour encourager les investissements dans le secteur électrique, elle a proposé deux approches: 1) mettre en place et utiliser une palette d'incitations; et 2) atténuer les risques et éliminer les obstacles s'opposant à l'investissement.

24. Plusieurs certificats énergétiques de couleur avaient été mis en place en Pologne pour encourager les investissements. Pour les investissements dans de nouvelles capacités destinées au secteur de la production électrique, le choix de la couleur bleue semblait le plus approprié. L'intervenante a expliqué à ce titre en quoi consistaient ces certificats de couleur bleue et quels autres certificats de couleurs étaient disponibles, lesquels avaient été mis au point pour d'autres types d'investissements. La représentante polonaise a conclu en soulignant l'importance qu'il y avait à atténuer les risques, y compris les risques réglementaires, et à s'attaquer aux obstacles aux investissements pour créer un marché stable et transparent. Dans ce contexte, la sensibilisation du public à des modes de consommation efficaces de l'électricité et de l'énergie, l'introduction de nouvelles technologies et, le cas échéant, la réduction des craintes qu'inspirait la production nucléaire semblaient jouer un rôle important. L'intervenante a demandé aux orateurs, dans le cadre du Dialogue de haut niveau, de donner plus de précisions sur les cadres politiques et réglementaires qui favorisaient les gros investissements dans le secteur électrique.

25. Le haut dirigeant d'ESKOM (Afrique du Sud) a fait part de l'expérience acquise par sa compagnie dans le développement de nouveaux modes de production électrique dans un contexte caractérisé par une forte croissance économique (3 % par an), l'existence de marchés concurrentiels et d'une économie en développement où une partie de la population vivait avec moins d'un dollar par jour. Pour encourager l'investissement dans les projets de production électrique, le Département de l'énergie de l'Afrique du Sud avait restructuré le secteur énergétique afin de répondre aux besoins électriques croissants. Il avait aussi publié un plan énergétique intégré visant un bouquet énergétique composé à 85 % de charbon, à 4 % d'énergie nucléaire, à 5 % de gaz naturel, à 3 % d'hydroélectricité et à 3 % de ce que l'on appelait «l'accumulation par pompage». Un mécanisme de crédit établi avec la Banque mondiale et la BERD permettrait de mettre sur pied des projets pilotes d'énergie solaire concentrée (100 MW) et d'énergie éolienne (100 MW). L'intervenant a souligné que le long délai nécessaire pour exécuter des projets dans le secteur électrique exigeait un nouveau cadre d'orientation. Il a étudié le rôle que pouvait jouer l'initiative CEE-e8-BERD-Conseil mondial de l'énergie pour ce qui était de faciliter la création d'un bon cadre porteur et de gérer une plate-forme d'échange de meilleures pratiques dans ce domaine. Tout cadre porteur devrait aussi appuyer la recherche et le développement tout en favorisant aussi les partenariats public-privé. L'intervenant a conclu en signalant certains thèmes comme l'accessibilité économique, les modes de financement des projets à grande échelle et l'atténuation des risques.

26. Le Président de la National Association of Regulatory Utility Commissions (NARUC) des États-Unis d'Amérique a fait part de son point de vue en tant qu'autorité réglementaire. Il a dit qu'un environnement porteur devait reposer sur les règles de base de la prévisibilité et de la transparence dans la mesure où les investisseurs avaient besoin de certitude quant à l'amortissement de leur investissement. Le représentant des États-Unis a souligné que la stabilité des coûts et la fiabilité des infrastructures étaient fondamentales pour les investisseurs. Parmi les solutions retenues pour un nouveau marché de la production électrique, on pouvait citer les tarifs de rachat. L'intervenant a reconnu que les États-Unis n'avaient pas de politique nationale en place pour les énergies renouvelables mais qu'il incombait à chaque État de se doter d'une politique de la concurrence et de règles appropriées pour le marché. La Public Utilities Commission devrait, selon lui, être chargée de réglementer. Il a jugé souhaitable de prendre en compte les problèmes des consommateurs pour veiller à ce que les taux fixés soient équitables, justes et raisonnables, et pour éduquer le public en conséquence. Enfin, le représentant des États-Unis a aussi émis le souhait que le gouvernement de son pays adopte une position claire sur les questions relatives au carbone.

27. Le Président des European Energy Regulators, Président de l'Office britannique du gaz et de l'électricité, a évoqué le rôle complexe qui revenait à l'organisme de réglementation lorsqu'il devait établir des règles et des politiques connexes et comprendre les nouvelles technologies. Étant donné les énormes besoins en investissements dans le secteur électrique suite à la crise financière, il devait principalement s'attacher à assurer la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement tout en maintenant la compétitivité. L'intervenant a illustré son propos en citant l'exemple des turbines éoliennes en mer, les contraintes technologiques particulières qu'elles entraînaient et leur impact sur la fixation des tarifs. L'intervenant a ajouté qu'étant donné l'accroissement des activités transfrontières dans le domaine électrique, le rôle de l'organisme national de réglementation du secteur de l'énergie évoluerait. Il a proposé que pour l'avenir, on envisage d'adopter une approche réaliste de la réglementation du réseau électrique en se plaçant dans une optique à long terme. À son avis, un organisme de réglementation indépendant devait apporter aux investisseurs la prévisibilité, la transparence et la continuité, facteurs essentiels pour qui voulait investir à long terme. L'intervenant a conclu en disant que le secteur s'exposait à de nombreux risques qui, si rien n'était fait pour les maîtriser, pourraient beaucoup perturber l'activité et en entraver le développement ordonné.

28. Le haut dirigeant d'American Electric Power (AEP) s'est accordé avec le Président des European Energy Regulators quant à la nécessité de créer un climat de certitude et de prévisibilité permettant aux services de distribution d'investir et au fait que les entreprises préféreraient investir dans des États dont elles connaissaient bien les règles. Il s'est également rangé à l'avis de la NARUC et a recommandé que les indications données par les prix soient justes et sans équivoque pour les investisseurs comme pour les consommateurs. L'intervenant a abordé le problème de continuité lié au fait que les régies de distribution publiques de certaines régions n'étaient pas liées par les décisions prises par les collectivités qui les avaient précédées, ce qui avait des effets dissuasifs pour les investissements futurs.

29. Un haut responsable d'Électricité de France (EDF) a dit l'intérêt que revêtait pour sa société l'élaboration de modèles d'économies d'échelle dans la région de la CEE, y compris dans les pays de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale. Il a reconnu la complexité des cadres institutionnels et réglementaires dans la région, qui découlaient de la fragmentation des marchés, de la multiplicité des techniques de production d'électricité, d'un marché relativement uniforme (du Royaume-Uni à l'Italie) et de l'admission récente de nouveaux États membres dans l'UE, assortie ou non de restrictions. Concernant l'Asie centrale, l'intervenant a évoqué la complexité du contexte stratégique et géopolitique, et la confusion autour du rôle des institutions et organisations prises individuellement comme l'UE, l'OTAN, l'OMC, etc. Du point de vue des perspectives des entreprises, le responsable d'EDF a fait observer que de gros investissements avaient été reportés à plus tard dans le domaine de la production nucléaire et que certains investisseurs mettaient davantage l'accent sur les possibilités offertes par la production d'électricité renouvelable. Pour ce qui était de l'approvisionnement en combustibles, la stratégie gazière d'EDF s'orienterait en faveur d'une diversification de l'approvisionnement, par exemple, par le biais d'achats de gaz à Gazprom (Fédération de Russie) et d'investissements dans un terminal GNL sur le littoral occidental français. Pour encourager de plus amples investissements, l'intervenant a proposé de resserrer la coopération entre les services de distribution, l'établissement de conditions de concurrence égales, la normalisation des technologies (par exemple pour le nucléaire) et l'adoption de vues plus convergentes par les décideurs politiques et les autorités de réglementation. Il a conclu en disant qu'une fois que les règles seraient établies, il faudrait que les politiques interviennent moins et qu'on laisse davantage s'exprimer le libre jeu des forces du marché.

30. Un représentant de haut rang de l'Edison Electric Institute (EEI) (États-Unis d'Amérique) a souligné que l'incertitude ferait fuir les investisseurs. Il a illustré son propos en citant le cas de la Deutsche Bank qui avait décidé de ne pas réaliser d'investissements dans les énergies propres aux États-Unis par suite de l'incertitude politique découlant de l'incapacité dans laquelle se trouvait le gouvernement de ce pays d'arrêter une politique cohérente au regard des changements climatiques, et notamment de la modification constante des règles relatives aux incitations fiscales en faveur des énergies renouvelables. Le représentant a souligné l'importance qu'il y avait à atténuer les risques qu'encouraient les investisseurs sur le plan réglementaire en adoptant des politiques assurant la transparence, la prévisibilité et la longévité des dispositions prises.

31. Une représentante de haut rang de BC Hydro (Canada) s'est associée aux vues exprimées par le précédent orateur selon lesquelles les investisseurs avaient besoin de prévisibilité pour ce qui était des règles, des calendriers et de la simplification des permis. Elle a ajouté que l'on oubliait souvent que la gestion de la demande pouvait être une solution pour faire face à l'accroissement progressif des besoins. À BC Hydro, 60 % des besoins en électricité de cet ordre avaient été remplis au moindre coût grâce à la gestion de la demande. Cette modalité avait aussi contribué à éliminer les gaspillages d'énergie.

32. Un haut responsable de la Tokyo Electric Power Company (TEPCO) (Japon) a présenté ses vues sur les projets de centrales nucléaires. Il a dit qu'à en croire les plans annoncés, le nombre de nouvelles centrales nucléaires devant être construites dans le monde pourrait se situer entre 23 et 54 unités par an. Toutefois, du fait principalement de contraintes du côté de l'offre, le nombre de centrales nouvelles serait plus probablement égal à 18. L'évolution future du secteur nucléaire dans le monde exigerait des mesures de sauvegarde suffisantes en matière de non-prolifération et d'utilisation pacifique, des mesures de sécurité pour assurer la protection des matières nucléaires, lutter contre le terrorisme et veiller à la sûreté des infrastructures. L'intervenant a mentionné que pour financer le développement des centrales nucléaires, il fallait prendre en compte l'ampleur des capitaux requis initialement et les longs délais de démarrage ainsi que les règlements et infrastructures appropriés favorables à des investissements d'une telle envergure. Parmi ces règlements et infrastructures il convenait de citer les traités pertinents, les politiques, le cadre réglementaire à respecter, la politique en matière d'assurance, les infrastructures industrielles et la disponibilité de ressources humaines. L'intervenant a ensuite énuméré divers risques touchant les investissements dans le nucléaire: risque technologique, stabilité des politiques, problèmes relatifs aux licences et risques financiers divers. Le représentant du Japon a souligné que la transparence du système juridique et des activités des organismes de réglementation et des exploitants de l'électricité dans les pays concernés était indispensable si l'on voulait faire davantage accepter les technologies et créer une relation de confiance avec les consommateurs. Les décideurs et les régulateurs devraient viser le long terme lorsqu'ils établissaient des politiques et des règlements du fait des longs délais de mise en œuvre des investissements dans les centrales nucléaires. Cette approche devrait aussi apporter de la prévisibilité et de la transparence aux investisseurs.

3^e séance: Rôle des institutions financières et des fournisseurs de technologie dans la promotion des investissements dans le secteur de l'électricité

33. Le haut responsable de la BERD et un représentant du secrétariat de la CEE ont animé la 3^e séance qui a principalement porté sur le progrès technologique et l'investissement dans la production d'électricité, l'accessibilité économique des nouvelles technologies, le financement des projets électriques, y compris le choix entre dette et capital, et entre sources de capital sur les marchés nationaux et sur les marchés internationaux. Les participants ont également examiné les questions relatives au rôle des institutions financières internationales, des banques commerciales et d'autres organismes

(organismes de crédit à l'exportation en particulier) ainsi que les conditions indispensables à réunir pour attirer les investisseurs étrangers pour le développement de projets importants.

34. Des représentants de Siemens, ABB, RWE, Black and Veatch Energy, de la Commission européenne, du Conseil international des grands réseaux électriques et de l'US Energy Association (USEA) ont partagé leurs données d'expérience et leurs vues sur les cadres et conditions qui facilitent et stimulent les investissements.

35. Le fonctionnaire de la BERD a dirigé la séance. Il a demandé aux participants, en particulier, de caractériser le rôle qui revenait aux institutions financières internationales à l'appui de bons projets d'investissement dans la production électrique.

36. Le Directeur général adjoint de la DG Énergie de la Commission européenne (Bruxelles) a reconnu que l'occasion se présentait de vaincre les obstacles au changement et à l'adaptation sur les marchés de l'électricité. Dans le cadre des immenses investissements nécessaires à la production électrique dans les pays de l'Union européenne à l'horizon 2030 (estimés à 115 milliards d'euros), une grande part du financement devrait provenir du marché (secteur privé). Les investisseurs compareraient les risques et les retours à attendre dans chaque région. La concurrence serait forte entre les principales régions du monde pour attirer le capital requis. Un marché avantageux et des projets susceptibles d'être financés seraient de nature à favoriser de gros investissements en matière d'électricité. Selon le représentant de la Commission européenne, le rôle du gouvernement était de poser les conditions préalables à l'établissement d'un marché mondial. Malgré la récente crise financière, l'adoption de politiques rationnelles et stables serait indispensable pour attirer du capital. Le secteur privé devrait venir combler le manque de ressources. L'intervenant a parlé par la suite de la direction prise par l'Union européenne au vu des changements climatiques, des objectifs convenus et des politiques juridiquement contraignantes qui avaient été mises en place. Le représentant a aussi souligné l'importance qu'il y avait à travailler en faveur de la réduction des émissions de carbone du secteur électrique, du déploiement de techniques offrant des perspectives à long terme, et de la promotion de la compétitivité en Europe dans son ensemble. En conséquence, la Commission européenne a mis en place plusieurs initiatives et incitations à l'investissement dans l'infrastructure et les nouvelles technologies électriques.

37. Un haut responsable de RWE AG (Allemagne) a commencé son intervention en disant que bien que l'Union européenne ait un plan-cadre pour l'énergie englobant plus de 27 pays, il était en faveur de l'utilisation d'approches régionales spécialement adaptées dans la mesure où la réaction des marchés de l'électricité à d'importants besoins en investissements et au déploiement de nouvelles technologies de production électrique varierait d'une région à l'autre. L'intervenant a demandé que les règles soient stables et fiables afin de créer des destinations favorables à l'investissement à même de produire le retour sur investissement qu'attendaient les entreprises sur vingt ans. Le haut responsable a offert aux participants de mettre les compétences de RWE concernant les investissements dans le secteur électrique à la disposition du Forum de Genève de novembre. Il a parlé pour finir du rôle des institutions financières internationales dans la promotion des investissements énergétiques, l'atténuation des risques potentiels et la collaboration avec les investisseurs pour financer l'introduction de nouvelles technologies de production électrique.

38. Un cadre supérieur de Siemens AG (Allemagne) a fait observer la différence existant entre les financiers et les concepteurs de projets énergétiques: les financiers se préoccupaient de la diversification des risques et de leur couverture, ainsi que des clauses de sortie, alors que les ingénieurs s'intéressaient surtout aux aspects techniques. Ces deux dimensions différentes des projets menés dans le domaine électrique devaient être maîtrisées par les autorités réglementaires. Il revenait aux différents acteurs des projets de production électrique d'aider les organismes de réglementation de l'électricité à

comprendre les conséquences de chaque évolution technologique. L'intervenant a rappelé le cas des activités éoliennes en mer en Allemagne où il était arrivé que le prix du marché de l'électricité devienne négatif. Dans ces cas, le principe de la stratégie de couverture prenait toute son importance. Le rôle des organismes de réglementation devenait progressivement plus complexe et plus difficile, du fait en particulier du budget limité dont on disposait dans la conjoncture actuelle de crise financière. C'était pourquoi le représentant allemand demandait que des échanges de vues et de données d'expérience plus approfondis se tiennent entre les organismes de réglementation et les fabricants de ces technologies ainsi qu'avec les universitaires pour comprendre la complexité des nouvelles technologies et pouvoir établir des règles et des tarifs efficaces.

39. Un cadre supérieur d'ABB Italie a abordé la question de la combinaison énergétique, des différentes politiques suivies par les pays et des limites du réseau de transport en UE et dans la région de la CEE. Étant donné les installations obsolètes de production d'électricité dans de nombreux pays, la réglementation devrait commencer par traiter les questions relatives à l'accroissement de l'efficacité énergétique et au renouvellement d'un plus grand nombre de centrales électriques. Certes, le taux de rendement des investissements dans certaines installations, s'agissant en particulier des énergies renouvelables, était tributaire des subventions, mais selon l'intervenant, l'emploi de ces subventions en faveur des énergies renouvelables, auquel on avait largement recouru en Europe, pourrait exclure le secteur de la production électrique européen et ses clients industriels du marché industriel mondial par le biais des prix. L'intervenant a proposé comme solution possible à ce problème grandissant que toutes les incitations en faveur des énergies renouvelables proviennent de mesures fiscales. Dans le même temps, la taxe carbone dont il avait été largement question risquait d'être dissuasive pour certaines industries qui pourraient être tentées de relocaliser leur activité dans des pays à bas coûts en dehors de la région de la CEE.

40. Le Secrétaire général du CIGRE (France) a recommandé que les participants du secteur électrique accordent plus d'attention au réseau de transport électrique nécessaire pour relier les nouvelles centrales des divers pays et régions. Le réseau électrique s'étendait progressivement à de vastes régions et incorporait peu à peu des techniques plus efficaces. L'intervenant a illustré cette tendance en citant l'exemple du réseau de la State Grid Corporation of China et s'est interrogé sur l'avenir des réseaux à 765 kV des États-Unis. Les réseaux de transport devraient être impérativement efficaces et fiables pour pouvoir offrir aux consommateurs l'accès aux divers modes de production d'électricité du futur.

41. Le haut responsable de Black and Veatch Energy a axé son intervention sur la question de l'efficacité du transport et l'importance de la réduction des pertes en ligne lors du transport du courant électrique. Il a estimé que souvent les tarifs bas en vigueur n'étaient pas viables et ne contribuaient pas à la diminution de ces pertes. Il a recommandé que l'on prenne aussi les mesures nécessaires pour favoriser l'interconnectivité des réseaux électriques entre les régions.

42. Un représentant de la United States Energy Association (USEA) a présenté le groupe USEA et son programme de coopération avec d'autres pays qui permettait de partager données d'expériences et meilleures pratiques. Il a donné comme exemple l'appui apporté à la planification du réseau de transport dans les Balkans au moyen d'un logiciel adapté et le concours d'entreprises des États-Unis dans les secteurs du gaz de schiste, du captage et du stockage du carbone (CSC), du nucléaire, des réseaux intelligents, et concernant les moyens de mieux attirer les investissements étrangers.

Questions et réponses

43. Le Coordonnateur régional pour l'Europe et l'Asie centrale a fait des observations sur la coopération nécessaire pour développer encore davantage les marchés de l'électricité dans l'Europe du Sud-Est, la fragmentation des marchés de l'électricité des pays concernés, les divers stades de libéralisation de ces marchés et la nécessité d'améliorer l'efficacité des fabricants d'électricité en activité dans la région.

44. Le représentant de la BERD est convenu de la très grande importance qu'il y avait à améliorer l'efficacité de la production électrique mais a précisé que cela ne se matérialiserait que si la réglementation voulue était en place. Sinon, aucun investissement ne serait réalisé dans l'amélioration de l'efficacité de la production et du transport.

4^e séance: Principales stratégies politiques et commerciales visant à attirer l'investissement étranger direct dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale et initiative conjointe CEE-e8-Conseil mondial de l'énergie

45. La 4^e séance a été animée par le haut dirigeant d'American Electric Power, le Président du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité de la CEE et le représentant de la BERD. La séance a mis l'accent sur les meilleurs moyens d'intégrer les éléments des séances antérieures dans les plans d'action nationaux du pays comme les politiques efficaces qui encourageaient l'investissement dans la production d'électricité, l'amélioration de l'investissement, les cadres juridique et réglementaire, la meilleure gestion des risques par la réglementation et les mécanismes en faveur d'améliorations de la productivité.

46. Les représentants de pays de la Bulgarie, de la République tchèque, de l'Arménie, du Kirghizistan, de l'Ukraine et de la Turquie ont donné des précisions sur ces questions fondamentales.

47. Le haut dirigeant d'AEP a introduit le sujet en enjoignant les participants à mettre l'accent sur l'identification de stratégies et de politiques clefs qui seraient favorables à des investissements dans la production électrique.

48. Le Ministre bulgare de l'économie, de l'énergie et du tourisme, faisant un tour d'horizon du secteur énergétique de son pays, a parlé du bouquet énergétique, de la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie, du marché de l'énergie et des institutions en place. Il a dit que la politique énergétique et électrique privilégiait la sécurité énergétique, les réductions des GES, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'indépendance de l'organisme de réglementation et la création d'un marché concurrentiel. Il a informé les participants des diverses incitations et mesures prises par son gouvernement pour attirer les investissements dans le secteur électrique. Plusieurs projets dans le domaine électrique étaient en cours et d'autres projets avaient été retenus en vue de futurs investissements (interconnexions, développement de l'hydroélectricité et CSC).

49. Le Directeur général chargé de l'énergie au Ministère tchèque de l'industrie et du commerce a indiqué que son ministère s'attachait prioritairement à assurer le pays d'un solide réseau électrique. Du point de vue du développement des infrastructures énergétiques, le projet le plus ambitieux portait sur les interconnexions gazières ainsi que sur les mesures facilitant l'accès à la production polonaise. Comme la première source d'énergie était le charbon, le pays envisageait de remplacer le matériel de la centrale thermique par des technologies de pointe (centrale supercritique) et de construire de nouvelles centrales nucléaires.

50. Le Vice-Ministre arménien de l'énergie et des ressources naturelles a signalé les politiques adoptées par son gouvernement pour le secteur énergétique et électrique dont la création d'un organisme de réglementation indépendant, la séparation des fonctions de production, de transport et de distribution et la mise en place d'un organisme d'exploitation et d'un centre de règlement. Le bouquet de production électrique actuel du pays était composé à 45 % d'énergie nucléaire, à 33-35 % d'énergie thermique, et, pour la fraction restante, de ressources hydroélectriques. La stratégie adoptée par les autorités réglementaires visait à assurer un amortissement des dépenses à 100 % dans le secteur énergétique, un accès optimal au réseau de transport, la réduction des goulets d'étranglement, le développement des interconnexions et le recours croissant à des partenariats public-privé pour la production de la puissance de base. Le partenariat public-privé était vu comme un moyen de s'appuyer sur les ressources publiques pour travailler avec le secteur privé, de sorte qu'il devienne plus avantageux d'investir dans les projets. Le développement des énergies renouvelables (petites centrales hydroélectriques) devrait contribuer en particulier à la sécurité énergétique. Toutefois, comme les marchés financiers étaient faibles dans le pays, le financement des investissements dans le secteur électrique était appuyé par des prêts publics et des garanties de l'État. L'objectif était de porter la part des énergies renouvelables à 8 % de la production totale d'électricité. Quant au développement de l'énergie solaire, la technologie paraissait coûteuse pour un pays pauvre où le prix de l'électricité était bas. L'accessibilité économique devenait alors un problème.

51. Le Vice-Ministre kirghize de l'énergie a mentionné que son pays avait la chance de posséder des ressources abondantes de charbon et d'hydroélectricité qui recélaient un vaste potentiel de développement. Par ailleurs, une législation avait été adoptée concernant l'investissement dans le génie électrique, la production d'électricité et la promotion de l'efficacité énergétique.

52. Le haut dirigeant de DTEK (Ukraine) a souligné l'importance des ressources en charbon/uranium et des ressources éoliennes dans son pays et leur potentiel de développement.

53. Le Directeur général adjoint du Ministère turc des ressources énergétiques et naturelles a exposé les faits récents intervenus dans le secteur énergétique de son pays. La politique énergétique turque était axée sur la diversification de l'approvisionnement en énergie primaire, le développement des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire, la mise en place de marchés concurrentiels, les réductions des GES et le développement des infrastructures (conduites et interconnexions). L'intervenant a indiqué que plusieurs mesures avaient été adoptées pour encourager l'investissement dans les énergies renouvelables comme les tarifs de rachat et les obligations d'achat, les réductions des droits de licence, la priorité au raccordement, etc. Le représentant turc a présenté un bilan complet de la demande d'électricité et de la capacité de production actuelles et des perspectives d'adaptation à la demande croissante d'électricité en Turquie. Compte tenu des prévisions disponibles, la capacité de production installée s'établirait entre 41 000 et 57 000 MW d'ici à 2020. Les objectifs du pays en matière de bouquet de production électrique pour 2023 conféraient de façon approximative une part de 30 % aux énergies renouvelables, une part de 5 % à l'énergie nucléaire et le pourcentage restant aux réserves de gaz et de lignite. L'intervenant a conclu en disant que l'occasion se présentait d'accélérer le développement d'une production propre et efficace sur un marché libéralisé au moyen de simples procédures de délivrance de licences et d'autorisations.

Remarques finales

54. En conclusion, le Président du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité de la CEE a remercié tous les participants pour leur contribution aux débats de la session et a rappelé à tous les représentants de pays la tenue prochaine, du 22

au 24 novembre, à Genève (Suisse) de l'atelier général sur le financement de projets de production d'électricité durable. Il a invité tous les pays membres de la CEE à y envoyer leurs représentants de haut niveau pour un dialogue plus approfondi sur le sujet à Genève.

Conclusions et recommandations

55. Conclusions:

a) Les participants ont reconnu l'importance qu'il y avait à favoriser les investissements dans la production non polluante d'électricité dans les pays de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale pour la croissance économique et la prospérité sociale de ces pays;

b) La réunion a souligné la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire prévisible et transparent pour l'investissement dans la production non polluante d'électricité dans la région;

c) Il a été considéré qu'un climat d'investissement général propice et stable dans les pays concernés, assorti de cadres juridiques, fiscaux et opérationnels adaptés, constituait un préalable indispensable pour attirer les très gros investissements dont on avait absolument besoin pour remplacer les parcs de centrales électriques obsolètes et inefficients et favoriser une croissance économique soutenue;

d) L'expérience décrite dans les domaines de la réglementation et de l'investissement dans le secteur de l'électricité des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Europe occidentale en particulier a été saluée comme une source d'enseignements dans laquelle les pays de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale pourraient puiser au moment de bâtir leur propre cadre pour la production, les aspects juridiques ou l'investissement;

e) L'investissement dans la production non polluante d'électricité devait s'accompagner d'un investissement approprié dans l'infrastructure de transport, laquelle agissait souvent comme un goulet d'étranglement à l'encontre du développement d'un secteur électrique efficace dans la région;

f) Étant donné les économies d'échelle considérables qu'autorisait une production électrique efficace, il était utile pour les pays les plus petits de la région d'envisager une coopération régionale pour construire de grandes centrales électriques;

g) Le Dialogue de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale a réuni avec succès de hauts fonctionnaires, des autorités réglementaires et des cadres d'entreprises qui, au cours de la manifestation, ont échangé directement de précieuses informations, données d'expérience et réflexions sur les processus et les institutions à même de favoriser l'investissement dans la production non polluante d'électricité;

h) Les informations relatives aux pays fournies pendant l'atelier ont permis aux représentants de se former une opinion en connaissance de cause concernant la situation de l'investissement de chaque pays ayant fait l'objet d'un exposé, ce qui constituait un atout précieux pour les investisseurs nationaux et internationaux;

i) Les pays membres et les entreprises de la CEE présents à l'atelier ont remercié le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, l'organisation e8, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Conseil mondial de l'énergie pour l'excellente organisation du Dialogue de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale.

56. Recommandations:

Les pays membres et les entreprises de la CEE présents à l'atelier:

j) Ont prié le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, l'organisation e8, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Conseil mondial de l'énergie de poursuivre leurs efforts concertés inestimables de promotion des investissements dans la production non polluante d'électricité dans la région de la CEE;

k) Ont demandé en particulier à la Commission économique pour l'Europe et à l'organisation e8 d'étudier la possibilité d'étendre ces activités et ces compétences conjointes si précieuses à d'autres régions comptant des pays émergents à économie de marché;

l) Ont demandé au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, à l'organisation e8, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et au Conseil mondial de l'énergie de poursuivre le Dialogue de haut niveau sur la promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale à Genève du 22 au 24 novembre 2010 sous la forme d'un Forum conjoint CEE-e8-BERD-Conseil mondial de l'énergie sur la production non polluante d'électricité: Promotion de l'investissement dans la production d'électricité en Europe centrale et orientale et en Asie centrale;

m) Ont chargé le secrétariat de la CEE, qui accueillerait le Forum, d'inviter à cette manifestation de hauts fonctionnaires des pays membres de la CEE et, en particulier, des ministres, des vice-ministres et des secrétaires d'État chargés des questions d'énergie, d'électricité et/ou d'investissement ainsi que de hauts dirigeants d'entreprises du secteur de l'énergie et de la finance;

n) Ont demandé au secrétariat de la CEE, afin de créer un cadre politique porteur, de s'interroger sur le fait de savoir si l'initiative CEE-e8-BERD-Conseil mondial de l'énergie pourrait gérer une plate-forme informatique pour le partage des meilleures pratiques dans le domaine de la production électrique;

o) Ont invité tous les pays membres de la CEE et leurs entreprises à apporter tout leur soutien aux efforts concertés de la Commission économique pour l'Europe, de l'organisation e8, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et du Conseil mondial de l'énergie pour promouvoir les investissements dans une production non polluante d'électricité;

p) Ont proposé aux représentants de pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale de présenter des propositions d'investissement potentiellement intéressantes dans la production non polluante d'électricité et les infrastructures de transport connexes afin que la CEE, l'organisation e8, la BERD et le Conseil mondial de l'énergie puissent aider à la promotion des flux d'investissement et à la conclusion des projets;

q) Ont demandé au secrétariat de la CEE d'établir un rapport sur le Dialogue de haut niveau, de le publier comme document officiel de la CEE et de le faire distribuer à tous les participants à la manifestation;

r) Ont demandé au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de programmer la première réunion du Conseil consultatif du Compte des Nations Unies pour le développement sur la promotion des investissements dans le secteur électrique le 21 janvier 2011 à Genève, sous réserve que cette réunion soit confirmée à la réunion annuelle de novembre 2010 du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles de la CEE.

Point 4 de l'ordre du jour
Questions diverses

57. Au cours de la session, les représentants n'ont pas soulevé de question entrant dans le cadre des attributions du Groupe spécial d'experts (voir annexe du document ENERGY/GE.4/2006/2).

Point 5 de l'ordre du jour
Adoption du rapport de la réunion

58. En s'appuyant sur le résumé que le Président avait fait des principales conclusions et recommandations du Dialogue de haut niveau, les participants ont adopté le rapport de la réunion et ont demandé au secrétariat de la CEE de le publier de façon officielle.
